



09.07.2012

Notice

Démarches à entreprendre en cas de suspicion de poissons atteints par *Saprolegnia parasitica*

L'agent pathogène à l'origine des surmortalités récurrentes constatées dans les Doubs et ses affluents a été identifié; il s'agit d'un oomycète appartenant à une souche particulièrement virulente du complexe *Saprolegnia parasitica*. Les poissons touchés sont recouverts d'une épaisse mycose, surtout dans les régions de la tête et des nageoires (cf. photos); le mycélium peut ensuite se propager à l'intérieur de tout le corps du poisson et provoquer sa mort.

Des poissons présentant des symptômes similaires ont d'ores et déjà été signalés en dehors du bassin versant du Doubs (Sorane, Birse, Areuse) ce qui fait craindre une expansion de la maladie.

L'agent pathogène semble avoir été introduit par l'homme dans le milieu naturel; les vecteurs de transmission restent toutefois inconnus (bottes, matériel de pêche, souliers de randonnée, canoës, poissons d'appât ou de repeuplement, etc.).

Afin de circonscrire la maladie et d'obtenir des informations précises sur son développement, il est recommandé d'adopter les principes de précaution suivants destinés aux pêcheurs et aux autres utilisateurs des eaux.

Comportement à adopter de la part du pêcheur

- **Séchage et désinfection** du matériel: après avoir pêché dans des eaux d'une région où la maladie est présente ou avant de passer dans un autre bassin versant, il est nécessaire de désinfecter le matériel de pêche. Cela concerne tout ustensile (cannes, moulinets, lignes, appâts, bottes, cuissardes, boilles, etc.) ayant été en contact avec l'eau ou le poisson. La désinfection du matériel peut être effectuée soit par rinçage à l'eau chaude (au moins 60°C) suivi d'un séchage méticuleux, soit à l'aide de substances chimiques (voir ci-après). Une alternative consiste à ne pas utiliser le même matériel lorsque l'on pêche sur plusieurs eaux.
- **Pêcher d'amont en aval**: si le pêcheur a l'intention de se déplacer le long du même cours d'eau, il est recommandé de pêcher d'abord sur les sites les plus en amont et de suivre le cours de la rivière afin d'éviter le risque de transférer des spores vers l'amont.
- **L'utilisation des bottes à semelles en feutre** est particulièrement problématique. Les semelles en feutre sèchent difficilement et augmentent ainsi le risque de propagation des spores et autres agents pathogènes (la même problématique se pose avec les lignes tressées). Il est donc recommandé de proscrire l'utilisation de ce type de matériel. L'utilisation des semelles en feutre a été prohibée sur l'ensemble du territoire de l'Alaska afin de limiter les risques de transmission de maladies, de parasites ou d'organismes exotiques. Depuis

peu, la firme SIMMS, l'une des plus importantes en matière d'équipements de pêche, n'offre plus de semelles en feutre dans son assortiment.

- Les **poissons d'appât** originaires de cours d'eau avec suspicion de *Saprolegnia parasitica* ne doivent pas être utilisés dans d'autres cours d'eau (y compris morts).
- Tout **transfert de poisson ou d'eau** (boilles à poissons) d'un cours d'eau touché par la mycose dans une autre eau doit être strictement interdit.

Pas de danger pour la santé humaine

Ni le contact direct avec des poissons malades, ni le contact indirect via l'eau contenant l'agent pathogène ne représentent un danger pour la santé humaine. Par ailleurs, les poissons issus des eaux touchées par la maladie peuvent également être consommés sans danger.

Désinfection du matériel de pêche

Nettoyage méticuleux

Préalablement, il est nécessaire de bien nettoyer les objets à désinfecter car les impuretés de tous ordres limitent l'efficacité de la désinfection.

Désinfection

Variante 1: séchage

Les objets qui sèchent facilement doivent être bien essuyés et stockés à au moins 25°C pendant 24 h.

Les objets qui sèchent difficilement doivent être stockés pendant plus de 14 jours à 25°C.

Variante 2: chaleur

Immersion dans de l'eau > 60°C pendant au moins 1 mn.

Immersion dans de l'eau > 45°C pendant au moins 20 mn.

Variante 3: produits désinfectants

a) **Virkon S** (monosulfate de potassium; poudre, tablette)

Disponible: Arovet SA, Moosmattstrasse 36, 8953 Dietikon, 044 / 391 69 86, order@aromet.ch ou chez les vétérinaires.

Procédé: recouvrir les surfaces ou immersion dans un bain; laisser agir au moins 10 mn jusqu'à max. 30 mn; rincer les surfaces métalliques avec de l'eau, laisser sécher.

Autres informations relatives au produit:

http://www.vetpharm.uzh.ch/reloader.htm?tp/00000000/BZB0084-.htm?inhalt_c.htm

b) **Desamar CIP** ou **Desamar K30** (complexe iodé, liquide)

Disponible: Foodtech SA, Wermatswilerstrasse 8, 8610 Uster, 044 994 44 88, kontakt@foodtech.ch

Procédé: immerger les surfaces à désinfecter dans un bain pendant 30 mn, les sprayer ou les frotter avec une éponge imbibée. Après la désinfection, bien rincer avec de l'eau et laisser sécher.

Autres informations relatives au produit:

<http://drfsteffens.com/pdf/descip.pdf>

<http://drfsteffens.com/pdf/desk30.pdf>

Élimination des produits désinfectants

Après utilisation, les produits de désinfection ou les bains ne doivent pas être déversés dans les eaux ou être infiltrés. L'élimination des produits doit être effectuée selon les modalités prescrites.

Poissons atteints par *Saprolegnia*



Traites et ombres atteints de saprolegniose (photos, FIWI)

Envoi au FIWI de poissons avec suspicion de *Saprolegnia parasitica*

Tout poisson mort (dans un état relativement "frais") ou tout poisson encore vivant doit être immédiatement envoyé au FIWI. Ce dernier se charge d'effectuer rapidement les analyses nécessaires afin de savoir si la mycose est imputable à *Saprolegnia parasitica*. Les coûts se montent à environ 150.- par analyse.

En cas d'infection avérée avec *Saprolegnia parasitica*, nous vous prions de bien vouloir nous en informer rapidement afin que nous puissions suivre l'évolution de la situation.

Pour en savoir plus sur Saprolegnia et le Doubs : <http://www.bafu.admin.ch/doubs>

Nous vous remercions de votre collaboration.
Office fédéral de l'environnement

Contact FIWI: Universität Bern Zentrum für Fisch- und Wildtiermedizin Länggassstrasse 122 CH-3012 Bern Tel +41 (0)31 631 2465	Contact OFEV: Daniel Hefti Domaine Pêche 3003 Berne Tel +41 (0)31 322 92 42 daniel.hefti@bafu.admin.ch
--	---

